



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 24 janvier 2018
Mise à jour le 28 février 2022

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : créer une avancée de trottoir place Guichard.

Déplacements & Stationnement – Fiche N°29 B

A l'attention de madame Margot SANCHEZ
Adjointe au Maire du 3e Adt

Madame,

Le 24 janvier 2018, j'ai adressé la Fiche DS 29 A à votre prédécesseur Laurent PEISER pour faire deux propositions concernant la place Guichard.

Grâce au soutien de l'association « La Ville à Vélo » co-présidée à cette époque par monsieur Fabien BAGNON, nous avons obtenu entièrement satisfaction pour la première demande, à savoir :

- la suppression du logo vélo situé sur la chaussée rue de Créqui qui incitait les cyclistes à aller rouler sur la partie piétonne de la place.
- la suppression totale de la bande cyclable située sur cette partie piétonne, et ce en supprimant toute la peinture concernant cette bande.

Toutefois, nous n'avons jamais obtenu satisfaction quant à la deuxième demande, et c'est pourquoi je mets à jour cette Fiche pour la relancer auprès de vous quatre ans après.

Mon Association demande **la création d'une avancée de trottoir** au croisement de la rue de Créqui / place Guichard.

Cela permettra de réduire la traversée des piétons en général, mais aussi et surtout la traversée des élèves de l'école primaire Mazonod et du collège Raoul Dufy, deux établissements scolaires situés sur la partie piétonne de la place Guichard. En fait, nous demandons de créer ce qui existe déjà de l'autre côté du passage-piétons : ➔ photos page 2.

De plus, cette avancée de trottoir empêchera tout véhicule de stationner sur le passage-piétons, illégalité dangereuse très fréquente car elle n'empêche pas le flux automobile : ➔ photo page 3.

Dans l'espoir que vous soutiendrez cette demande fort simple mais légitime quant à la sécurité, je vous adresse, Madame l'Adjointe, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Yvon PEREZ / Responsable VTPCE – Le Grand Lyon
- Le Progrès Quartiers

Nous demandons en fait la même avancée de trottoir que celle qui existe déjà juste de l'autre côté du passage-piétons (photo du bas).



Cette avancée de trottoir réduira la traversée piétonne et elle empêchera aussi le stationnement d'un véhicule sur le passage-piétons, stationnement illégal et dangereux mais possible car ne gênant pas le flux des véhicules rue de Créqui.

